

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 6 Mars 2018 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 26/02/2018

Date de la publication : 26/02/2018

Acte rendu exécutoire après

transmission en Préfecture le : 13/03/2018

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard – M. HAMON Emmanuel – Mme VILANON Jacqueline – Mme FROGER Pierrette – M. DEMOL Frédéric – Mme BLAIRE Martine – M. MILLET Serge

ABSENT EXCUSÉ : M. LAALAJ Saad

ABSENT NON EXCUSÉ :

SECRETAIRE : M. DEMOL Frédéric

1. CHOIX DES ILLUMINATIONS DE NOËL

Le Comité Embellissement a fait une pré-sélection des modèles de décorations de Noël à acquérir, mais au vue du budget de 1 500 € accordé par le Conseil Municipal, dans sa séance du 6 Février 2018, il va falloir étaler l'achat sur deux ans.

Dans le catalogue « Citylum Illumination », les membres du Comité Embellissement ont sélectionné les consoles de référence « Lila 43102LED-0P0 » (blanc) et « Lila 43102LED-3P0 » (blanc et bleu), d'un montant de 140,00 € H.T. l'unité pour les deux références.

Il conviendra de s'informer sur la garantie et sur les fixations avant de passer une commande.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de choisir la console de référence « Lila 43102LED-3P0 » (blanc et bleu) de l'entreprise « Citylum Illumination », pour un montant de 140,00 € H.T. l'unité ;**
- **DECIDE d'acquérir 8 consoles, ci-dessus désignées, en 2018, et 8 en 2019.**

2. FLEURISSEMENT DU PARTERRE DEVANT LA MAIRIE

Madame la 1^{ère} adjointe présente au Conseil Municipal deux devis pour le fleurissement du parterre devant la mairie.

Les devis se présentent comme suit :

Point vert - Tinténac			
<i>Libellé produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix H.T. unitaire</i>	<i>Montant H.T.</i>
Vivace promesse variable P9	60	2.1746	130.48
Erica C2	9	5.0182	45.16
Azalée japonica 25/30 C3	4	6.5454	26.18
Rosier tige emera C7	3	32.0000	96.00
Sauge arbustive varié C4	3	10.1454	30.44
		Total H.T.	328.26
		T.V.A.	32.83
		Total T.T.C.	361.09

Pépinières au cœur des plantes		- Tinténac	
<i>Libellé produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix H.T. unitaire</i>	<i>Montant H.T.</i>
Erica darleyensis Kramer's rot	9	2.10	18.90
Azalée japonica Johana	4	5.35	21.40
Hosta Great expectation	12	5.00	60.00
Helleborus orientalis double ellen	12	4.70	56.40
Rosa Opalia	3	31.00	93.00
Geranium Dragon heart	12	4.70	56.40
Mahona Sweet winter	1	21.10	21.10
Daphné ordora Aureomarginata	1	9.00	9.00
Lugularia dentata Marie crawford	1	4.70	4.70
		Total H.T.	340.90
		T.V.A.	34.09
		Total T.T.C.	374.99

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de choisir le devis de l'entreprise « Pépinières au cœur des plantes » de Tinténac, pour un montant de 340.90 € H.T. (soit 374,99 € T.T.C.).**

3. DÉPOT SAUVAGE À L'EMPLACEMENT DU CONTAINER À VERRE

Les conseillers municipaux constatent depuis quelques mois des dépôts sauvages très fréquemment auprès du container à verre au niveau du cimetière.

Il est proposé de prendre un arrêté municipal pour informer les citoyens des règles et des sanctions, ainsi que d'installer un panneau explicatif à l'endroit ci-dessus désigné.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de prendre un arrêté municipal contre les dépôts sauvages de déchets ;**
- **DECIDE d'installer un panneau informatif auprès du container à verre devant le cimetière.**

4. ÉLAGAGE DES TILLEULS

Monsieur le Maire explique que les tilleuls (une vingtaine) ont été taillés il y a environ quatre ans. Il devient donc urgent de procéder à leur élagage.

Monsieur BELAN a proposé des tarifs pour la location de nacelle pour l'élagage des tilleuls :

- **65 €** pour la location de nacelle avec tronçonneuse ;
- **58 €** pour la location de nacelle seule.

Pour le passage de lamier, Monsieur ALIX propose un tarif d'environ **75€** / heure (environ 200 mètres / heure).

De son côté, la Communauté de Communes a informé que les agents du chantier d'insertion n'étaient pas habilités à monter dans une nacelle ; par conséquent, il ne sera pas possible de proposer au chantier d'insertion de s'occuper de l'élagage des tilleuls.

Il convient de demander des devis à plusieurs entreprises afin de comparer les tarifs.

5. ADHÉSION 2018 À LA FONDATION PATRIMOINE

Monsieur le 2^{ème} adjoint explique que depuis plusieurs années, la commune adhère à la Fondation Patrimoine en raison de la restauration de l'Église, projet pour lequel la fondation a apporté un accompagnement technique et financier.

La cotisation pour l'année 2018, si le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion, serait de **55 €**, comme l'année dernière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'adhérer à la Fondation Patrimoine pour une cotisation de 55€ pour l'année 2018.**

6. MISE EN PLACE D'UNE BIBLIOTHEQUE DE RUE

Monsieur le Maire explique que le projet de mise en place d'une bibliothèque de rue est toujours d'actualité.

En attendant que l'emplacement définitif, fait en colombage, soit terminé à la journée du patrimoine, il est proposé que la bibliothèque de rue soit installée sous l'abri bus, dans une petite caisse en bois avec une porte vitrée, à l'emplacement de l'ancienne cabine téléphonique.

Une signalétique pourrait être mise en place, et effectuée lors de journées d'activités manuelles du Conseil Municipal des Jeunes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE sur le principe de mettre en place une bibliothèque de rue dans les modalités ci-dessus décrites ;**
- **PROPOSE au Conseil Municipal des Jeunes de fabriquer une signalétique pour ladite bibliothèque.**

7. MISE EN SERVICE DU VÉLO ÉLECTRIQUE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8. CHOIX D'UN GÉOMETRE POUR LA RESTAURATION DU LAVOIR

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9. DÉSIGNATION D'UN SUPPLÉANT POUR LA COMMISSION DU SMICTOM

Madame Jacqueline VILANON, conseillère municipale, informe que Monsieur Serge MILLET a été nommé titulaire pour les réunions du comité syndical du SMICTOM, et Madame Priscille DU MERLE était nommée suppléante.

Suite au départ de la commune de Madame DU MERLE, un nouveau suppléant doit être désigné pour remplacer cette dernière.

Monsieur Rémi COUET se propose pour prendre cette place de suppléant.

Après en avoir délibéré, et à la majorité (une abstention), le Conseil Municipal :

- **DECIDE de proposer le remplacement de Madame Priscille DU MERLE par Monsieur Rémi COUET pour le poste de suppléant au comité syndical du SMICTOM.**

10. COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE 2019 DU SDE 35

Monsieur le 2^{ème} adjoint rappelle que chaque année, le comité du Syndicat Départemental d'Energie 35 se prononce sur les modalités d'intervention financières du Syndicat.

En 2017, le SDE35 a consacré plus de la moitié de son autofinancement à l'amélioration du service d'éclairage public des collectivités ayant, ou non, transféré leur compétence éclairage. Les dépenses ne cessent d'augmenter, démontrant la volonté accrue d'améliorer le patrimoine. Toutefois, le niveau important de financement, notamment pour les travaux de rénovation, a amené le SDE35 à revoir son accompagnement auprès des collectivités.

À travers cette démarche, le SDE35 souhaite désormais favoriser les collectivités qui ont fait le choix de lui transférer la compétence éclairage, permettant ainsi une mutualisation des moyens et une meilleure gestion patrimoniale des équipements.

Monsieur le 2^{ème} adjoint rappelle que la commune de Saint Briec des Iffs a transféré sa compétence éclairage au SDE35 dans sa séance du 2 Février 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L1321-2 et L5212-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 approuvant les statuts du SDE35 et les arrêtés modificatifs des 17 décembre 2010 et 22 septembre 2011 ;

Vu la délibération n° COM_2013-06-12/10 du Comité syndical du SDE35 du 12 juin 2013 relative au transfert de compétence optionnelle éclairage ;

Entendu l'exposé de Monsieur le 2^{ème} adjoint ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler le transfert de la compétence optionnelle Éclairage au SDE35.

11. GROUPE DE TRAVAIL POUR UNE COMMISSION INFORMATIQUE/NUMÉRIQUE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

La Communauté de Communes souhaite offrir un ensemble de prestations informatiques et numériques (messagerie électronique, filtrage des accès internet, espace de stockage, etc.) à destination des communes de son territoire dans le cadre d'un bouquet de service à partir de 2019.

Afin d'être à l'écoute des besoins des communes en la matière, il est proposé la constitution d'un groupe de travail dont les objectifs seront à définir (besoins des communes, modalités de mise en œuvre dans le cadre d'un catalogue de services, calendrier de mise à disposition des services, etc.)

Ce groupe de travail d'environ 8 personnes serait composé d'élus et de secrétaires de mairie du territoire.

Monsieur Frédéric DEMOL, conseiller municipal, se propose pour participer à ce groupe de travail, à la condition que les réunions ne se déroulent pas en journée.

Après en avoir délibéré et à la majorité (une abstention), le Conseil Municipal :

- DECIDE de proposer la candidature de Monsieur Frédéric DEMOL pour le groupe de travail sur l'offre informatique/numérique de la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

12. PROPOSITION DE MUTUALISATION DES ASSURANCES EN 2019 PAR LA CCBR

Madame la 1^{ère} adjointe explique que dans le cadre du schéma de mutualisation engagé en 2016, la Communauté de Communes souhaite mettre en place un groupement de commandes

pour aboutir à la signature d'un ou plusieurs marchés d'assurance. Le début d'exécution de ce marché est prévu pour le 1^{er} janvier 2019.

Grâce au groupement de commandes et à l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, la procédure de mise en concurrence sera optimisée et devrait permettre aux membres d'obtenir une meilleure couverture.

Être actuellement engagé auprès d'un assureur n'est pas un obstacle à une future adhésion à ce groupement de commandes. Une entrée progressive des communes dans le groupement à échéance de leur(s) marché(s) est possible.

Monsieur le Maire rappelle que l'assurance de la commune a pris en charge la totalité de la condamnation financière due à l'affaire juridique, il y a quelque mois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de ne pas intégrer le groupement de commande proposé par la Communauté de Communes dans un but de mutualisation des assurances.**

13. CHOIX D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE EXTERIEUR POUR LA MAIRIE

Madame Jacqueline VILANON, conseillère municipale, explique qu'il conviendrait d'installer un second panneau d'affichage extérieur de l'autre côté de l'entrée de la mairie.

Le panneau proposé au vote est la « vitrine Verso » de l'entreprise « KG mat collectivité » en cadre peint rouge, de dimensions H. 129 x 94 cm pour un montant de **256.35 € H.T.**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCPETE l'acquisition du panneau d'affichage ci-dessus désigné pour un montant de 256,35 € H.T. ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'achat ci-dessus désigné.**

DATES À RETENIR :

- *Jeudi 8 Mars à 14h30 : Après-midi des aînés*
- *Mardi 13 Mars à 19h00 : Réunion CCAS*
- *Mardi 13 Mars à 20h00 : Commission Finances*
- *Samedi 17 Mars à 10h30 : CMJ*
- *Lundi 19 Mars à 20h00 : Préparation CM (Saad)*
- *Mardi 20 Mars à 20h00 : Commission Animation*
- *Mercredi 21 Mars à 14h00 : LudoChoco*
- *Vendredi 23 Mars à 19h00 : Assemblée Générale de l'OSBR à La Baussaine
(salle associative « La Petite Bausse » à côté de la Mairie)*
- *Mardi 27 Mars à 19h00 : Réunion CCAS – budget*
- *Mardi 27 Mars à 20h00 : CM – budget (gâteau Saad)*
- *Samedi 31 Mars : activités AFEL espace jeune*

Séance close à 22h03

Prochaine réunion le Mardi 27 Mars 2018 à 20h00